

Concentré de fluorescéine vert

Fiche technique santé-sécurité

Date de révision : 18/02/2013

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de l'entreprise/opération

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit : Concentré de fluorescéine vert

1.2. Usages pertinents identifiés de la substance ou du mélange et usages à éviter

Usages de la substance/mélange : Liquide indicateur

1.3. Détails du fournisseur de la fiche technique santé-sécurité

Dwyer Instruments, Inc.
102 Highway 212
Michigan City, IN 46361
T +1-219-879-8868 - F +1-219-872-9057

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Téléphonnez à CHEMTREC jour et nuit. Appels nationaux en Amérique du Nord, composez le 1-800-424-9300; appels internationaux - composez le +1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

GHS-Classification aux É.-U.

Irrit. de la peau. 2 H315
Irrit. des yeux. 2B H320
STOT SE 3 H335

2.2. Éléments de l'étiquette

GHS-Étiquetage aux É.-U.

Pictogrammes de danger (GHS-É.-U.) :



Mot signalétique (GHS-É.-U.) :

Avertissement

Énoncés de danger (GHS-É.-U.) :

H315 - Cause une irritation de la peau
H320 - Cause une irritation des yeux
H335 - Peut causer une irritation des voies respiratoires

Énoncés préventifs (GHS-É.-U.) :

P261 - Évitez de respirer la poussière/fumée/gaz/brume/vapeurs/vaporisation
P264 - Lavez ... avec soins après avoir manipulé ce produit
P271 - N'utilisez qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré
P280 - Portez des gants/vêtements de protection, des protections pour les yeux/visage
P302+P352 - SI EN CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez à grande eau avec beaucoup d'eau et de savon
P304+P340 - SI INHALÉ : Conduisez la personne vers une source d'air frais et assurez son confort respiratoire
P305+P351+P338 - Si en contact avec les yeux : Rincez soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les verres de contact, le cas échéant, si cela est facile de le faire. Poursuivez le rinçage
P312 - Appelez le CENTRE ANTIPOISON/médecin/.../si vous ne vous sentez pas bien
P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : Consultez un médecin ou obtenir un avis médical
P337+P313 - En cas d'irritation oculaire persistante : Consultez un médecin ou obtenir un avis médical
P362 - Retirez les vêtements contaminés
P403+P233 - Entreposez dans un endroit bien aéré. Assurez-vous que le réservoir est bien fermé
P405 - Entreposez dans un endroit verrouillé
P501 - Éliminez le contenu/réservoir en...

2.3. Autres dangers

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS É.-U.)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

Concentré de fluorescéine vert

Fiche technique santé-sécurité

3.2. Mélange

Nom	Identifiant du produit	%	GHS-Classification aux É.-U.
Eau	(No CAS) 7732-18-5	15-40	Non classé
Tergitol no 4	(No CAS) 139-88-8	15-40	Tox. aiguë. 4 (Oral), H302
Éthoxydiglycol	(No CAS) 111-90-0	15-40	Liq. Infl. 4, H227 Tox. aiguë. 4 (Oral), H302
Chlorure de sodium	(No CAS) 7647-14-5	0,1-1	Non classé
Sulfate de potassium	(No CAS) 7757-82-6	0,1-1	Non classé
Cuprate(2-), [29H,31H-phthalocyanine-C,C-disulfonato(4-)-N29,N30,N31,N32]-, disodium	(No CAS) 1330-38-7	0,1-1	Non classé
Fluorescéine	(No CAS) 518-47-8	0,1-1	Non classé

SECTION 4 : Les premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins après inhalation : Déplacez la personne dans un endroit où l'air n'est pas contaminé. Si la victime ne respire pas, effectuez les manœuvres de respiration artificielle.
- Premiers soins après contact avec la peau : Lorsqu'il y a contact avec la peau, nettoyez avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
- Premiers soins après contact avec les yeux : Rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin ou obtenez un avis médical.
- Premiers soins après ingestion : Si cette matière est avalée, consultez immédiatement un médecin ou obtenez immédiatement un avis médical. Ne provoquez pas de vomissements à moins d'avoir reçu cette directive d'un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, autant aigus qu'à retardement

- Symptômes/blessures après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/blessures après contact avec la peau : Peut causer une irritation de la peau.
- Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Peut causer une irritation oculaire.
- Symptômes/blessures après ingestion : N'est pas considéré comme une voie d'exposition probable si ce produit est utilisé dans des conditions normales. Si ce produit est avalé, il peut causer une irritation gastro-intestinale.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate ou traitement spécial nécessaire

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 5 : En cas d'incendie

5.1. Méthodes d'extinction

- Méthodes d'extinction appropriées : Servez-vous d'un agent extincteur approprié pour combattre le feu environnant.
- Méthodes d'extinction inappropriées : Aucune.

5.2. Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange

- Danger d'incendie : Aucun connu.
- Danger d'explosion : Aucun connu.

5.3. Conseils destinés aux pompiers

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Les pompiers devraient porter une tenue de protection complète.

SECTION 6 : Procédures à suivre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Portez des vêtements protecteurs et une protection respiratoire appropriés pour la situation.

6.1.1. Destiné au personnel dont le travail ne se rapporte pas aux situations d'urgence

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

6.1.2. Destiné aux premiers répondants

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

6.2. Précautions relatives à l'environnement

Évitez toute libération dans l'environnement.

6.3. Procédures à suivre et matériel nécessaire pour la rétention et le nettoyage

- Pour la rétention : Arrêtez le flux de matière, si cela peut être fait sans danger.
- Procédures de nettoyage : Absorbent le déversement à l'aide d'une matière absorbante inerte. Pelletez ou essuyez le produit puis déposez dans un réservoir fermé pour permettre l'élimination.

Concentré de fluorescéine vert

Fiche technique santé-sécurité

6.4. Références à d'autres sections

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions pour assurer une manutention sécuritaire

Précautions pour assurer une manutention sécuritaire : Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nettoyez-vous bien après avoir manipulé ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour un entreposage sécuritaire, incluant les incompatibilités

Conditions d'entreposage : Gardez le contenant bien fermé et rangé dans un endroit frais et bien aéré.

7.3. Usage(s) final(aux) spécifique(s)

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition n'a été définie pour n'importe quelle composante de ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Sécurité intégrée appropriée : Assurez-vous que l'exposition demeure sous les limites d'exposition au travail (lorsque disponibles).
- Protection pour les mains : Portez des gants faits de matière imperméable, comme du néoprène, du nitrile ou du caoutchouc, pour protéger vos mains.
- Protection oculaire : Portez des lunettes de sécurité, des lunettes protectrices contre les agents chimiques (s'il y a possibilité d'éclaboussures).
- Protection pour la peau et le corps : Portez des vêtements de protection appropriés.
- Protection respiratoire : Il est recommandé de porter un dispositif de protection respiratoire homologué par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Renseignements relatifs aux propriétés physiques et chimiques de base

- État physique : Liquide
- Couleur : Verte
- Odeur : Caractéristique
- Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Taux d'évaporation relatif (butylacétate = 1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'allumage spontané : Aucune donnée disponible
- Température de dégradation : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Solubilité : Soluble
- Rapport de répartition : Aucune donnée disponible
- Coefficient de partage : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinétique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
- Propriétés exclusives : Aucune donnée disponible
- Propriétés oxydantes : Aucune donnée disponible
- Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Renseignements supplémentaires

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

Concentré de fluorescéine vert

Fiche technique santé-sécurité

10.2. Stabilité chimique

Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucune.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières comburantes.

10.6. Produits à la décomposition dangereuse

Se décompose pour former des composés toxiques.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Sulfate de sodium (7757-82-6)	
LD50 oral, rat	> 10000 mg/kg

Éthoxydiglycol (111-90-0)	
Ratio oral LD50	1920 mg/kg
Absorption cutanée LD50 rat	6 ml/kg
Absorption cutanée LD50 Lapin	4200 µl/kg
Inhalation LC50 rat (mg/l)	> 5240 mg/m ³ (Durée d'exposition : 4 h)
Triéthylaluminium (oral)	1920 mg/kg

Eau (7732-18-5)	
Ratio oral LD50	> 90 ml/kg

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
Ratio oral LD50	3 g/kg
Absorption cutanée LD50 Lapin	> 10 g/kg
Inhalation LC50 rat (mg/l)	> 42 g/m ³ (Durée d'exposition : 1 h)
Triéthylaluminium (oral)	3000000 mg/kg

Tergitol no 4 (139-88-8)	
LD50 oral, rat	1250 mg/kg
Absorption cutanée LD50 Lapin	3 ml/kg
Triéthylaluminium (oral)	1250 mg/kg

Fluorescéine (518-47-8)	
Ratio oral LD50	6721 mg/kg
Triéthylaluminium (oral)	6721 mg/kg

Cuprate(2-), [29H,31H-phthalocyanine-C,C-disulfonato(4-)-N29,N30,N31,N32]-, disodium (1330-38-7)	
LD50 oral, rat	> 5 g/kg

Corrosion/irritation de la peau : Cause une irritation de la peau.
Dommages/irritation graves aux yeux : Cause une irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité des gonocytes : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité reproductive : Non classé
Toxicité ciblée pour un organe spécifique (exposition unique) : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Toxicité ciblée pour un organe spécifique (expositions répétées) : Non classé
Danger d'aspiration : Non classé

Concentré de fluorescéine vert

Fiche technique santé-sécurité

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Sulfate de sodium (7757-82-6)	
LC50 poissons 1	> 13 500 à 14 500 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas)
EC50 Daphnia 1	630 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Daphnia magna)
LC50 poisson 2	> 6800 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])
EC50 Daphnia 2	2564 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)

Éthoxydiglycol (111-90-0)	
LC50 poissons 1	> 11400 à 15700 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [débit massique])
EC50 Daphnia 1	> 3940 à 4670 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
LC50 poisson 2	> 11600 à 16700 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [débit massique])

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
LC50 poissons 1	> 5560 à 6080 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [débit massique])
EC50 Daphnia 1	1000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
LC50 poisson 2	12946 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])
EC50 Daphnia 2	> 340,7 à 469,2 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [statique])

12.2. Persistance et dégradation

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Éthoxydiglycol (111-90-0)	
Rapport de répartition	-0,8

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
BCF poisson 1	(pas de bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

12.5. Autres effets néfastes

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

SECTION 13 : Élimination

13.1. Procédures de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminez le contenu/réservoir conformément aux règlements locaux/régionaux/nationaux/internationaux.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Conformément avec DOT / ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition ONU approprié

Non applicable

14.3. Renseignements supplémentaires

Renseignements supplémentaires : Aucun autre renseignement supplémentaire disponible.

Transport terrestre

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

Transport maritime

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

Transport aérien

Aucun autre renseignement supplémentaire disponible

Concentré de fluorescéine vert

Fiche technique santé-sécurité

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Lois fédérales américaines

Sulfate de sodium (7757-82-6)

Indiqué sur la liste de la TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis

Éthoxydiglycol (111-90-0)

Indiqué sur la liste de la TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis

Eau (7732-18-5)

Indiqué sur la liste de la TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis

Chlorure de sodium (7647-14-5)

Indiqué sur la liste de la TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis

Tergitol no 4 (139-88-8)

Indiqué sur la liste de la TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis

Fluorescéine (518-47-8)

Indiqué sur la liste de la TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis

Cuprate(2-), [29H,31H-phthalocyanine-C,C-disulfonato(4-)-N29,N30,N31,N32]-, disodium (1330-38-7)

Indiqué sur la liste de la TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques) des États-Unis

15.2. Lois internationales

CANADA

Sulfate de sodium (7757-82-6)

Indiqué sur la DSL (Domestic Substances List - Liste des substances domestiques) canadienne.

Classification WHMIS

Produit non contrôlé en vertu des critères de classification WHMIS

Éthoxydiglycol (111-90-0)

Indiqué sur la DSL (Domestic Substances List - Liste des substances domestiques) canadienne.

Classification WHMIS

Classe B Division 3 - Liquide combustible

Eau (7732-18-5)

Indiqué sur la DSL (Domestic Substances List - Liste des substances domestiques) canadienne.

Classification WHMIS

Produit non contrôlé en vertu des critères de classification WHMIS

Chlorure de sodium (7647-14-5)

Indiqué sur la DSL (Domestic Substances List - Liste des substances domestiques) canadienne.

Classification WHMIS

Produit non contrôlé en vertu des critères de classification WHMIS

Tergitol no 4 (139-88-8)

Indiqué sur la DSL (Domestic Substances List - Liste des substances domestiques) canadienne.

Fluorescéine (518-47-8)

Indiqué sur la DSL (Domestic Substances List - Liste des substances domestiques) canadienne.

Cuprate(2-), [29H,31H-phthalocyanine-C,C-disulfonato(4-)-N29,N30,N31,N32]-, disodium (1330-38-7)

Indiqué sur la DSL (Domestic Substances List - Liste des substances domestiques) canadienne.

Classification WHMIS

Produit non contrôlé en vertu des critères de classification WHMIS

15.3. Lois de l'état américain

Sulfate de sodium (7757-82-6)

États-Unis - Massachusetts - Liste du droit à savoir

États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (Right to Know - Droit de savoir)

Éthoxydiglycol (111-90-0)

États-Unis - Minnesota - Liste des substances dangereuses

Concentré de fluorescéine vert

Fiche technique santé-sécurité

Chlorure de sodium (7647-14-5)

États-Unis - Texas - Niveaux d'évaluation des effets - Long terme
États-Unis - Texas - Niveaux d'évaluation des effets - Court terme

SECTION 16 : Renseignements supplémentaires

Texte complet de phrases-H :

Tox. aiguë. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (oral), catégorie 4
Irrit. des yeux. 2B	Dommages/irritation graves aux yeux, catégorie 2B
Liq. Infl. 4	Liquides inflammables, catégorie 4
Irrit. de la peau. 2	Corrosion/irritation de la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité ciblée pour un organe spécifique (exposition unique),
H302	Nocif si avalé
H315	Cause une irritation de la peau
H335	Peut causer une irritation des voies respiratoires

Ces renseignements sont basés sur notre connaissance actuelle et visent à décrire le produit aux fins des exigences de santé, de sécurité et de protection de l'environnement uniquement. Ils ne devraient par conséquent être considérés comme une garantie de toute propriété spécifique de ce produit.